

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 47

N° 320

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2016

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 320

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 47

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement demande la suppression de cet article contraire aux engagements internationaux de la France.